
 MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
 PREVOYANCE SOCIALE

 DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
 ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

 DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

62/778 du 19/8/1982

SECRET N° /MTPS-DGTFP-DFP-210KJ...
 portant reclassement et nomination de
 Monsieur ISSANGA Bernard Professeur Tech-
 nique Adjoint de Lycée des
 cadres des services sociaux (Enseignement)

 LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS :

Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;
 Vu la loi 25-80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
 47 de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
 Vu la loi 15-62 du 3.2/62 portant Statut Général des
 fonctionnaires ;
 Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
 la solde des fonctionnaires ;
 Vu le décret 62-150/MP du 9.5.62 fixant le régime des ré-
 munérations des fonctionnaires ;
 Vu le décret 62-195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisa-
 tion des diverses catégories des cadres ;
 Vu le décret 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
 hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3.2.62 portant
 statut général des fonctionnaires ;
 Vu le décret 62-198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
 et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 Vu le décret 64-165/FP-BE du 22.5.64 fixant le statut
 commun des cadres de l'Enseignement ;
 Vu le décret 67-50-FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise
 d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
 relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carè-
 rière et de reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;
 Vu le décret 74-470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
 les dispositions du décret 62-196/FP du 5.7.62 fixant les éche-
 lonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Popu-
 laire du Congo ;
 Vu le décret 67-304/MT.DGT du 30.9.67 modifiant le tableau
 hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement
 Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles
 19, 20 et 21 du décret 64-165 du 22.5.64 fixant le statut com-
 mun des cadres de l'Enseignement ;
 Vu le décret 79-154 du 4.4.79 portant nomination du Pre-
 mier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 Vu le décret 80-644 du 28.12.80 portant nomination des
 Membres du Conseil des Ministres ;
 Vu le décret 80-630 du 28.12.80 portant déblocage des
 avancements des agents de l'Etat ;
 Vu le rectificatif 81.016 du 26.1.81 au décret 80-644 du
 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 Vu le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des
 Membres du Gouvernement ;
 Vu l'arrêté 5070/MEN-CAB-UMNG/S-S-EX du 9.10.79 portant
 admission sur titre au département de la formation des professeurs
 de l'Enseignement Technique (DFPET) de l'INSGED ;
 Vu l'arrêté 5439/MEN-DPAI-SPP3 du 5.8.81 portant promotion
 des PTA de Lycées Techniques des cadres de la catégorie A
 hiérarchie II des services Sociaux (Enseignement) de la Républi-
 que Populaire du Congo au titre de l'année 1978 ;
 Vu la lettre n° 007/MEN-DGAS-DPAI-SP-P3 du 5.1.82 du Di-
 recteur Général de l'Administration Scolaire transmettant le dos-
 sier de l'intéressé ;

DB

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n°s 64/165/P.-BE/67/304 des 22.5.64 et 60.1.67 susvisés, Monsieur ISSANGA Bernard, Professeur Technique Adjoint de Lycée Technique de 5° échelon, indice 1020, des cadres de la catégorie A hiérarchie II des services sociaux (Enseignement Technique), en service à Brazzaville, titulaire de la Licence d'Enseignement en Sciences et Techniques commerciales (option : Techniques Economiques) délivrée par l'Université Marien NGOUABO de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 4° échelon indice 1110 A.CC = néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 1.10.1981, date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1981-1982, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 19 Août 1981

Pour Le Ministre de l'Education
Nationale

P.I. Le Ministre de la Culture et
des Arts, chargé de la Recherche
Scientifique

- J. B. TATI-LOUTARD.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances,

Bernard COMEC MATSICOM.

Itihi Ossetombi LEKOUNZOU.

AMLIATIONS :

JORC.....1
DGTF/DFI.....3
DB.....2
DCF.....2
MEN.....2
MEN.....2
DFI.....2
INTERESSE.....2
DOSSIER.....2
SGCM/BC.....2